

Le Président

« Comité Régional de Natation de » « Région »

« Monsieur le Président »

« Adresse1 »

« Adresse2 »

REF/FL/PG/VH

« Code postal » « Ville »

Paris, le mercredi 14 mai 2008

« Cher Collègue »,

Le lundi 28 avril 2008, Monsieur Bernard LAPORTE Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et à la Vie Associative a annoncé l'organisation d'une opération « savoir nager en juillet et août 2008 », en partenariat avec la Fédération Française de Natation.

Cette action doit pouvoir s'appuyer sur l'ensemble « des clubs de natation estivale », les sites Nagez Grandeur Nature, complétés par 2 ou 3 clubs dits « annuels » par Région. Les villes disposant d'une animation de type « Paris Plage » pourront y être associées via un club local.

Concrètement, les clubs devront être en mesure de proposer un programme d'apprentissage de la natation, de 2 heures par jour, à destination des enfants de 7 à 12 ans. Le collectif ne pourra dépasser une dizaine d'enfants par séance. La durée d'un stage d'apprentissage est fixée à 20 séances d'une heure, à raison de cinq à six séances par semaine.

Les cours s'appuieront obligatoirement sur le dispositif de l'Ecole de Natation Française avec pour objectif d'acquérir le « Sauv'nage », 1<sup>ère</sup> étape de l'apprentissage sanctionnant les compétences permettant d'assurer sa propre sécurité dans l'eau.

Tous les enfants de 7 à 12 ans voulant apprendre à nager en vue d'obtenir le « sauv'nage » (qu'ils soient débutants ou non) ont accès à l'opération.

Le coût pour les enfants sera infime : seule la prise d'une licence et d'assurance auprès de la Fédération sera exigée. Pour cette opération, je vous propose un tarif unique sur l'ensemble du territoire, fixé à 15 euros. Compte tenu des contraintes informatiques nous appliquerons les modalités particulières suivantes :

- L'année de naissance des enfants de 11 ans et plus sera ramenée à 1998.
- Les enfants bénéficiant de cette mesure apparaîtront sur un mémorandum distinct en fin d'opération.

Dès le lundi 2 juin 2008, l'ensemble des sites de l'opération, ainsi que les modalités d'inscription pour chaque lieu, devront être disponibles et accessibles pour le grand public, sur les sites internet du Ministère, de la Fédération, de vos Comités. C'est pour cette dernière exigence qu'il a été demandé aux cadres techniques de bien vouloir recenser, pour le vendredi 23 mai au plus tard, les « Sites » qui souhaiteraient être partenaires de ce dispositif dès cet été. L'ensemble des informations devront être fournies au service « Formation-Développement » de la Fédération.

Nous sommes à la recherche d'une personne dont la mission sera entièrement dédiée à cette action, cette embauche serait de 4 mois, de début juin à fin septembre.

Les Clubs qui s'engageront dans cette voie signeront une convention avec la Fédération et recevront une aide forfaitaire de 1500 euros pour l'ensemble de l'action, complétée d'une somme de 15 euros par enfant ayant participé au cycle complet d'apprentissage (minimum 15 séances).

Vous trouverez ci-après l'essentiel du message, du Ministère sur cette action :

Le « savoir nager » doit être considéré comme un savoir de base, au même titre que le « savoir lire » et le « savoir écrire » et de ce fait, doit s'adresser à tous sans exception.

C'est un véritable enjeu de société : « Savoir nager » entraîne un accès à la culture de l'eau et à toutes les activités aquatiques existantes disponibles pour les enfants, natation, bien sûr, mais aussi nautiques (voile, la plongée, le canoë, les jeux d'eau, etc...). Ainsi, L'enseignement de natation est devenu un impératif de sécurité individuelle et collective, notamment au regard du fort développement des activités physiques de pleine nature et un taux de pratique estivale élevé avec plus de 36 millions de personnes qui déclarent pratiquer la natation en été.

Situation inadmissible à quelques semaines des grandes vacances :

A deux mois des vacances d'été, les parents souhaitent légitimement que leurs enfants soient plus en sécurité et en capacité de faire face aux risques potentiels de la mer, des lacs ou des rivières.

Une enquête diligentée sur des élèves à l'entrée en sixième a montré, à l'issue de tests, que près d'un enfant sur deux ne savait pas nager, dès lors que les élèves devaient faire des parcours sous l'eau.

Résultats de l'enquête de l'Institut de Veille Sanitaire sur les noyades en 2006 :

- 1) 1 539 noyades,
- 2) Dont 1 207 noyades sont accidentelles,
- 3) Parmi lesquels près de 350 enfants de moins de 12 ans dont 54 sont décédés.

L'objectif annoncé du Ministère est d'apprendre à nager aux enfants dans une centaine de sites, réparties sur l'ensemble du territoire. Cette opération peut être complémentaire aux actions locales mises en œuvre par d'autres partenaires institutionnels.

Je ne doute pas que vous percevez l'importance de ce partenariat avec le Ministère, réelle reconnaissance de notre compétence dans le domaine de la natation et des apprentissages, mais aussi de notre capacité opérationnelle à conduire un programme d'intérêt général dans le cadre de notre délégation. Conscient des difficultés que cela représente, je vous remercie par avance de votre engagement car nous ne pouvons nous permettre d'échouer.

En vous renouvelant tous mes remerciements pour l'attention que vous porterez à cette opération en faveur de la natation et de la Fédération Française de Natation, je vous prie de croire, « Cher Collègue », en l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président

**Francis LUYCE**